



Chutes et cascades : trucs et astuces

<http://www.michelbury.com/>

Formateur : Michel Bury

Niveaux : intermédiaire et avancé

Description de l'activité : Photographier des chutes et des cascades est une expérience des plus agréables, mais qui présente des difficultés particulières.

L'activité vise à vous permettre :

- d'apprendre à maîtriser la plage dynamique étendue des chutes et des cascades en une seule exposition;
- d'expérimenter différentes vitesses d'exposition en fonction de l'effet recherché, notamment à l'aide des filtres polarisant et de densité neutre;
- d'optimiser les techniques de cadrage, de composition et de gestion des couleurs afin de maximiser l'impact de votre image.

Nombre maximum de participants : total de 20 participants pour deux groupes (soit 10 par groupe)

Théorie : sur Zoom, jeudi 12 octobre de 18 h 30 à 21 h

Atelier : le 14 octobre 2023 pour le groupe n° 1 (le 15 octobre si pluie) et 21 octobre 2023 pour le groupe n° 2 (le 22 octobre si pluie).

Heure : 9 h 15 à 12 h 15 (soyez à la barrière pour 9 h).

Endroit : Parc régional de la rivière du nord à St-Jérôme.

<http://www.parcriveredunord.ca/>

<http://www.parcriveredunord.ca/wp-content/uploads/2022/12/Carte-du-site-FR-parc3-pc.pdf>

Point de rencontre : chalet du Parc régional de la Rivière-du-Nord (situé dans le stationnement). À noter que le professeur quittera le point de rencontre à 9h15 pour se diriger vers la rivière.

Coût : 40\$

Exigences : appareil photographique numérique - le participant doit très bien maîtriser les fonctions de son appareil photographique. Objectif ultra grand angle ou objectif zoom moyen, cartes mémoire, trépied, batteries bien chargées. Le déclencheur à distance et un filtre polarisant sont requis. Un ou des filtres de densité neutre sont suggérés.

Inscription :

- Réservée aux membres du club et sur place lors des rencontres du mercredi.
- Un membre qui annule son inscription à une séance de formation ne sera pas remboursé par le club.
- Il peut trouver un membre intéressé par la dite formation et ce nouveau participant paiera le montant de la formation à la personne qui annule sa séance de formation.
- Aviser la personne responsable de la formation pour la mise à jour de la liste.